



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Chantal Brever  
T. 30 91 91-505  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3/2023/0027 du 11 août 2023 du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable – Administration de l'environnement, à savoir

la société ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg S.A. a reçu l'autorisation à la modification d'un site d'installations radiotechnique, Site 536 à Dondelange, rue de la Montée, N° cadastral : 119/429, Section D de Dondelange, LUREF : 69892, 83945.

Conformément à l'article 16, de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Kehlen, le 18 août 2023

L'Echevin délégué,  
Romain Kockelmann



Le Secrétaire,  
Marco Haas

28/09/2023